

Alain Griset
Ministre délégué
en charge des TPE/PME
139 rue de Bercy
75012 Paris

Jeudi 1^{er} juillet 2021

Monsieur le Ministre,

Le 21 juin, le Président de la République a annoncé la réouverture des discothèques à compter du 9 juillet.

Prenant en considération les diverses et importantes contraintes imposées pour des raisons sanitaires lors de cette réouverture et à tout le moins pour les mois d'été, le Président de la République a ajouté que les discothèques continueraient d'être accompagnées financièrement citant notamment l'aide dite « couts fixes ».

Comme vous le savez, le GNI et l'UMIH se sont réjouis de ces annonces pour lesquelles ces 2 organisations ont œuvré à vos côtés.

Alors que les discothèques s'apprêtent désormais soit à rouvrir, soit à rester fermées, toutes souhaitent être rassurées sur les modalités de cet accompagnement.

Pouvez-vous ainsi, Monsieur le Ministre, nous assurer :

- **Qu'aucune différence de traitement** ne sera opérée dans l'octroi des aides entre les discothèques ouvertes et les discothèques fermées.
- Qu'à l'instar des cafés et des restaurants, **le Fonds de Solidarité sera maintenu en l'état au mois de juillet**, mois pendant lequel les discothèques demeureront toutes fermées pendant 8 jours et que la dégressivité de l'aide du Fonds de Solidarité à raison de 40% de la perte du chiffre d'affaires ne sera applicable aux discothèques qu'à compter du mois d'août (avec la même condition de perte de CA que pour les bars et restaurants 10%). Ainsi, pour les discothèques qui auront fait le choix de rouvrir elles pourront cumuler fonds de solidarité et un début de chiffre d'affaires.
- Que **le dispositif de crédit de cotisations** demeurera fixé à 20% en juillet et ne sera réduit à 15% qu'à compter du mois d'août pour les discothèques.
- Enfin que les salariés et les exploitants de discothèques continueront à bénéficier du dispositif **de l'activité partielle** dans des conditions d'indemnisation inchangées.

Pour le GNI et l'UMIH le plus important était de donner la liberté de rouvrir aux discothèques. Cet objectif ne pourra être atteint qu'à la condition de permettre à toutes les discothèques sans distinction d'opérer ce choix sans compromettre sa pérennité.

Nous vous savons animé par ce même objectif et vous remercions par avance des réponses rassurantes que vous voudrez bien apporter à nos professionnels.

Nous prions de croire, Monsieur le Ministre, cher Alain, à l'expression de notre haute considération.

Roland HEGUY
Président confédéral de l'UMIH

Didier CHENET
Président du GNI

Thierry FONTAINE
Président UMIH Nuit

Jérôme GUILBERT
Président branche discothèques GNI

Copie :

Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'Etat chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie,